



Minversheim

MIN ' ACTUS



N°14 – Décembre 2021

Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Voilà près de deux ans que nous vivons avec la pandémie liée à la COVID 19. Même si la situation sanitaire a permis de passer des vacances d'été quasi normales, la reprise des contaminations laisse peser à nouveau des inquiétudes sur les fêtes de fin d'année.

Cette situation est d'autant plus préoccupante alors que nous avons une bonne couverture vaccinale. Ce regain épidémique est probablement dû au relâchement du respect des gestes barrière.

Nous avons, à contre cœur, fait le choix cette année encore de ne pas tenir le traditionnel repas de fin d'année de nos aînés. Espérons que ce n'est que partie remise au plus vite pour l'année prochaine. En attendant de nous retrouver, les membres du Conseil Municipal vont distribuer aux personnes concernées un colis avant Noël.

Nos associations ont été, elles aussi, dans l'obligation de reporter voire d'annuler de nombreuses manifestations.

Malgré cela, l'année 2021 a vu la concrétisation de travaux de voirie et de génie civil : sept rues ont été refaites dans leur intégralité ou partiellement. Deux radars pédagogiques, deux conteneurs à verres enterrés et un abribus supplémentaire ont également modifié le paysage urbain. Le tout pour près de 300 000 €.

2022 sera une année d'élections, la Présidentielle suivie du renouvellement de l'Assemblée Nationale, ce qui laisse planer des doutes et des incertitudes sur l'accompagnement des collectivités par l'Etat.

Pour les deux années à venir, les investissements de notre village seront mis en veille : le financement du Groupe Scolaire Nord d'une enveloppe d'environ 760 000 €, nécessite de réaliser des économies pour recourir à un prêt d'un montant, d'une durée et d'un taux raisonnables et responsables.

Un grand merci aux conseillers municipaux pour les belles décorations de Noël qui égayent les quatre coins du village. Merci également aux particuliers qui depuis de nombreuses années maintenant illuminent de mille feux leurs maisons et contribuent ainsi à la magie de Noël.

Malgré le contexte incertain pour les semaines à venir, avec tous les élus et le personnel communal, je vous souhaite de passer un Joyeux Noël et un bon réveillon de la Saint- Sylvestre entourés de vos proches.

Soyons tous solidaires et tenons bon la barre jusqu'à ce que des jours meilleurs arrivent.

Très bonne année 2022 et prenez bien soin de vous !

Bien cordialement, Bernard LIENHARD, Maire de Minversheim.

LES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 DECEMBRE 2021

➤ Entretien des végétaux, des massifs et des entrées de village

Le Conseil Municipal a attribué les travaux :

- de taille des arbres et arbustes à l'entreprise Gottri pour un montant estimé à 4 187 € HT
- d'entretien des entrées de village à l'association Entraide Emploi pour un montant de 3 614 € HT

➤ Taille au lamier

Afin d'entretenir le talus Rue Principale vers Alteckendorf côté Lotissement « Les Vignes», le Conseil Municipal a missionné l'entreprise Gottri pour une intervention au lamier d'un montant estimé à 628 € HT

➤ Acquisition de panneaux de signalisation routière et marquage au sol

Le Conseil Municipal a retenu l'entreprise EG Signalisation pour la fourniture et la pose des panneaux matérialisant la réglementation concernant le stationnement des poids lourds et le marquage au sol réglementaire devant l'abribus rue Principale pour un montant estimé à 1 787 € HT.

➤ Calorifugeage des bâtiments communaux

La commune a décidé d'entreprendre des travaux de calorifugeage des bâtiments communaux pour réduire les « passoires thermiques » par le mandataire France Solar, sis à Hoerdt. Ces travaux, estimés à 5 544,82 € HT, éligibles aux primes d'Economies d'Energie (CEE) sont entièrement pris en charge par le mandataire.

➤ Défense contre l'incendie : remplacement des poteaux

Le Conseil Municipal a décidé, sur conseil du SDEA, de remplacer les poteaux d'incendie 8 et 9 situés dans la Grand' Rue par un poteau normalisé DN 100 mm équipé d'une vanne d'isolement pour un montant forfaitaire de 1 550 € HT.

➤ Convention d'utilisation de l'Espace 4 par le Club de l'Amitié

La Commune propose au Club de l'Amitié une convention de mise à disposition de l'Espace 4 pour leurs futures rencontres et fixe leur participation annuelle à 60 € pour 2022.

➤ Autorisation donnée au Maire de mandater les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2022

Le Maire a la possibilité de reporter une somme correspondant au quart des dépenses d'investissement budgétisées en 2021 pour honorer les factures concernant les travaux engagés en 2022 qui arriveraient avant le vote du budget. Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au titre de cette autorisation spéciale, la somme de 115 450 €.

➤ Modifications budgétaires

Pour renforcer l'article 2188 (immo. Corporelles), le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes :

Article 2188 (autres immo. Corpo) :	+ 9 600 €
Article 2183 (matériel de bureau et informatique) :	- 5 000 €
Article 2128 (travaux d'aménagement) :	- 4 600 €

➤ Remise COVID pour l'AGESP

En raison de la crise sanitaire et pour soutenir l'association qui gère la salle polyvalente, le Conseil Municipal décide d'appliquer une remise exceptionnelle de 9 114,15 € sur les frais de fonctionnement.

ETAT CIVIL

Naissance :

10/11/2021 : **Mathys HOLMENSCHLAGER**, fils d'Alexandre HOLMENSCHLAGER et Justine ESCHENBRENNER, 65 rue Principale.

Bienvenue à lui et félicitations aux heureux parents !

Décès :

31/10/2021 : **Marguerite HIRTZ**, décédée à l'âge de 93 ans.

La municipalité présente ses sincères condoléances à la famille en deuil.



Bienvenue aux nouveaux arrivants :

M. **Rodolphe GASCHI** et Mme **Valérie TSCHEILLER** et son fils **Louis**, 9A rue de Wittersheim.

COMMUNIQUES

« **L'Association Une Rose, un Espoir** vous remercie pour votre accueil et votre générosité qui a permis de récolter **68 279 €** dans le secteur du Pays de la Zorn élargi. Rendez- vous le 30 avril 2022 ! »



« **Les Sapeurs Pompiers et les membres de l'amicale** tiennent à remercier très chaleureusement toute la population pour les dons et surtout pour l'accueil à l'occasion de la vente des calendriers 2022.

L'ensemble des Pompiers vous présente leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année. Protégez- vous et portez- vous bien. »

« Les membres du comité de **l'Association Sports Culture et Loisirs** et moi-même vous souhaitons de passer de belles fêtes de Noël en famille et vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année qui approche !

Nous serons heureux de tous vous retrouver en bonne santé, dès que la situation sanitaire le permettra.

En attendant, prenez tous soin de vous et de vos proches.

Mireille ADAM, Présidente »

« **La Collectivité européenne d'Alsace** (CeA) vous informe des coûts des travaux réalisés sur la RD 100 entre l'échangeur de l'autoroute et Minversheim :



- reprofilage des accotements avant enduit superficiel : 73 600 € TTC
- enduit superficiel d'usure mono couche : 41 000 € TTC. »

DIVERS

Le tri s'intensifie en déchèterie

Collecte du polystyrène expansé (PSE)

En date du 26 août 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place de la collecte séparée du PSE (polystyrène expansé) à la déchèterie de Bossendorf.

Les habitants du territoire pourront donc déposer le polystyrène expansé blanc et propre (sans plâtre) dans des cages mises en place à cet effet :

- Emballages de protection et cales techniques (de mobilier, d'électroménager, d'appareils de chauffage...),
- Chutes de panneaux isolants,
- Caissettes, etc...

Les déchets collectés seront recyclés par KNAUF Industries dans son usine à Schweighouse s/Moder (ancienne usine Isobox), qui pourra les réintroduire dans la fabrication de nouveaux produits, tels que des calages industriels ou panneaux d'isolation...

Les déchets de polystyrène sont acceptés à la déchèterie de Bossendorf depuis octobre 2021.

D'autres informations sur le PSE sur www.knaufcircular.fr et sur les consignes de tri sur www.smitom.fr

Collecte des thermomètres à mercure

Depuis le mois d'octobre 2021, les thermomètres à mercure peuvent être éliminés à la déchèterie de Bossendorf. La procédure à respecter vous sera expliquée par le gardien (il ne faut surtout pas casser le tube).



RAPPEL

Les masques, les mouchoirs et les gants sont à jeter en sac dans le bac Ordures Ménagères.

France Services

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : à moins de 15 minutes de chez vous, les agents France services vous accueillent à la **MAISON DU PAYS DE LA ZORN** et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

Afin d'améliorer l'accès aux services de proximité et en renforcer la qualité, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, conformément aux orientations des services de l'Etat, a complété l'offre de services par **un point d'accès numérique** pour

- La Caisse d'Allocation Familiale (CAF),
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM),
- La Mutuelle Sociale Agricole (MSA)
- Pôle Emploi
- Les sites en Gouv.fr
- La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)
- La caisse des retraites (CNAV)
- L'Agirc-Arrco
- Le groupe La Poste
- Les services du ministère de l'intérieur
- Les services du ministère de la Justice
- Le Conseil Départemental d'Accès aux Le Conseil Départemental d'Accès aux Droits du Bas-Rhin (CDAD)

La MAISON DU PAYS DE LA ZORN vous ouvre ses portes **du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.**

Modification de l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) à partir du 3 janvier 2022

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

A partir du 3 janvier 2022, la SVE s'applique **aux demandes d'autorisations d'urbanisme** (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont Minversheim, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pouvez désormais saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réalisez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pouvez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux

courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande est instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l’instruction de votre demande.

Pour accéder au téléservice et déposer votre demande, rendez-vous à l’adresse suivante : <https://appli.atip67.fr/guichet-unique>

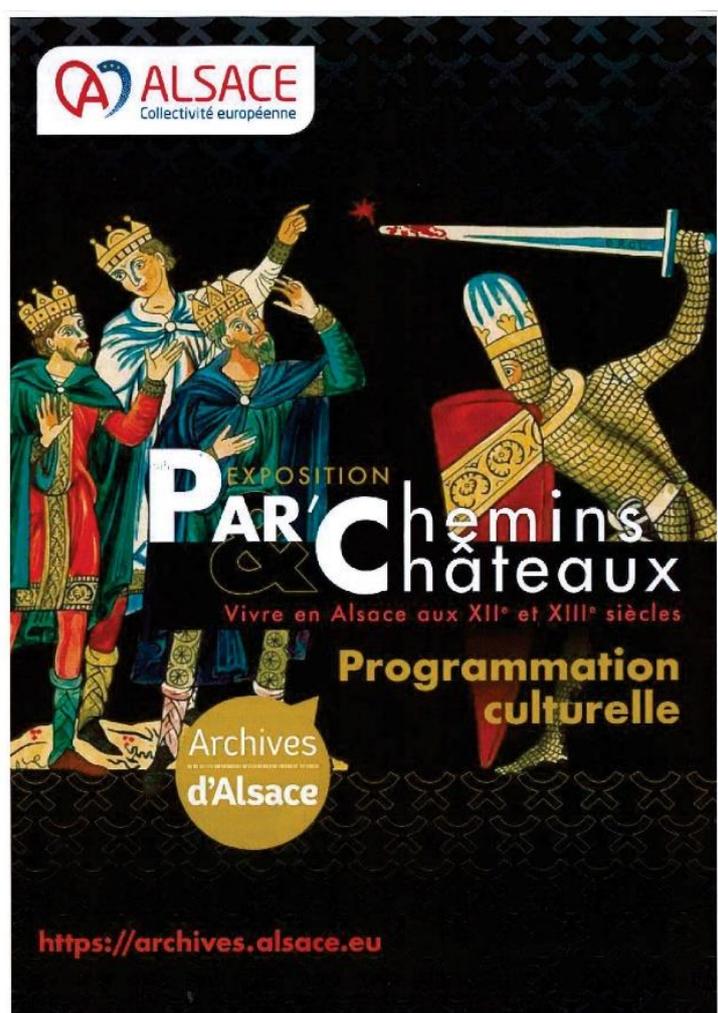
Exposition Par’chemins et châteaux

Les Archives d’Alsace organisent leur première exposition post CeA, sur le thème Par’Chemins et châteaux.

A partir des plus anciennes chartes conservées, elles se proposent de donner à voir ce que fut l’âge d’or des châteaux alsaciens pendant 200 ans, jusqu’à la mort du dernier des Staufen, Frédéric Barberousse.

L’Alsace était alors au cœur de l’empire.

Du 6 décembre 2021 au 15 avril 2022 aux Archives d’Alsace, 6 rue Philippe Dollinger çà Strasbourg, plus d’informations sur : <https://archives.alsace.eu>



Journée Défense et Citoyenneté : Recensement des jeunes de 16 ans

Depuis le 1er janvier 1998, l'âge du recensement est passé à 16 ans. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Les jeunes filles et garçons ayant 16 ans dans l'année doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire.

Comment se faire recenser ?

Présentez-vous en mairie muni de votre carte d'identité et du livret de famille. Une attestation de recensement vous sera remise. Vous devez la conserver, car aucun duplicata ne peut être délivré. Les jeunes ayant acquis la nationalité française doivent présenter également leur certificat de nationalité délivré par le tribunal.

JDC JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOV.FR

Permanence du secrétariat de la mairie

La permanence du secrétariat de mairie du **vendredi 24 décembre 2021** est avancée de **9h à 11h**



Le port, le transport, l'achat, la vente et la cession de l'ensemble des artifices de divertissement et pyrotechniques des catégories C1 à C4 et F1 à F4 **sont interdits jusqu'au 3 janvier 2022.**

En cette saison, pensez au déneigement des trottoirs, il en va de votre responsabilité !



Le Maire, les Adjoint, les Conseillers Municipaux et le Personnel Communal vous souhaitent



NOUS CONTACTER



Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij Tél. : 03.88.51.62.63
Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com
Site Internet : <https://www.minversheim.payszorn.com>

Permanences : lundi de 14 h à 16h , mardi et vendredi de 17h à 19h ou sur RDV

Le Maire :

Bernard Lienhard 06.70.38.19.63 bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjoint :

Franck Lang 06.85.58.20.42 franlang@estvideo.fr
Pascal Maillet 06.99.53.84.66 p.m.a@free.fr
Brigitte Vacelet 06.06.84.11.99 brigitte.vacelet355@orange.fr

